

École Élémentaire Publique  
"LULLY-VAUBAN"  
87-89, avenue de Paris  
78000 VERSAILLES  
01.39.51.71.39

## Note de rentrée

L'équipe pédagogique est heureuse d'accueillir vos enfants pour cette année scolaire 2023-2024

**Jours de classe** : lundi, mardi, jeudi et vendredi.

**Horaires** : 8H30 / 11H30 et 13H30 / 16H30.

Ouverture des portes 10 minutes avant. La ponctualité est exigée.

**Sorties des classes** :

**Pour les élèves externes** : sortie à 11H30 (12h00 pour les élèves CHAM les lundis et jeudis ainsi que pour les élèves qui bénéficient du soutien). Réouvertures des portes à 13H20.

**Pour les élèves demi-pensionnaires** : sortie à 16H30 sauf pour les élèves fréquentant l'étude du soir. Le transfert de responsabilité école-parents s'effectue au franchissement du portail.

**Cantine** : de 11H30 à 13H30, organisée par la commune. Surveillée par des animateurs municipaux, sous la responsabilité du référent périscolaire.

**Etude surveillée** : 16H30/18H00 organisée par la commune, sous la surveillance d'enseignants.

**Garderie du soir** : 18H00/18H30, organisée par la commune. Animateurs municipaux, sortie au fur et à mesure que les parents se présentent.

**Garderie du matin** : 7H30/8H20, organisée par la commune à l'école. Entrée avenue de Paris.

**Fournitures scolaires** : Une grande partie est donnée par l'école sur des crédits municipaux. Les enseignants de chaque classe précisent leurs demandes particulières. (site de l'école)

**Vêtements** : Les vêtements (manteaux, anoraks, vestes, gilets et pulls) sont souvent égarés. Merci de les marquer au nom de l'enfant.

**Assurance scolaire** : Une attestation vous est demandée. La famille est libre de choisir son assureur. Seule la "responsabilité civile" est obligatoire, mais **sans " individuelle accident" pas de sortie scolaire possible** pour votre enfant (en dehors des activités habituelles de la classe).

**Coopérative de classe** : Elle permet à la classe d'acheter du matériel particulier, de co-financer les sorties etc. NB : Votre don est restitué intégralement à la classe de votre enfant.

Son montant indicatif est de l'ordre de 20 euros. Ceux qui souhaitent participer peuvent faire un don (chèque à libeller à l'ordre de : « O.C.C.E coopérative école Lully-Vauban »). Son intérêt vous sera présenté le jour de la réunion parents-enseignant.

**Fiche de renseignements** : à compléter et à remettre à l'école. Bien préciser les personnes à joindre (et leurs numéros de téléphone) en cas de maladie ou d'accident.

**Fréquentation** : La fréquentation régulière est obligatoire. Toute absence d'un élève doit être justifiée par un écrit des parents sur le cahier de liaison.

**Soutien** : Un soutien scolaire (APC) sur le temps du midi (11H30 / 12H00) est mis en place, pour certains élèves, les lundis et jeudis.

**NB : La matinée scolaire des classes musicales est prolongée jusqu'à 12H00 le lundi et le jeudi.**

**Merci de retourner à l'école, à la rentrée :**

- **La fiche de renseignements**
- **L'attestation d'assurance (mention « Individuelle accident » clairement précisée)**
- **Le chèque de la coopérative (≈20 € à l'ordre de « OCCE école Lully-Vauban »).**

Signature des parents :

Merci de votre collaboration  
Bonne année scolaire  
La Directrice :

Aurélia WYNS